

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 67

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

La motion Schmitt sur le suffrage féminin

Dans notre numéro de juillet, nous annonçons qu'une motion demandant l'institution du suffrage féminin sur le plan fédéral avait été déposée au Conseil national par M. Henri Schmitt, conseiller d'Etat genevois.

Cette motion revêt pour les femmes de notre pays une telle importance que nos lectrices en prendront sans doute connaissance avec le plus vif intérêt.

Monsieur le Président,

Saint Jean Chrysostome disait de la femme: « Elle est la source du mal, l'auteur du péché, la porte de l'enfer, la fatalité de nos misères ».

Saint Jean de Damas disait, lui: « La femme est une méchante bourrique, un affreux ténia qui a son siège dans le cœur de l'homme ».

Vous me permettrez de m'écartier délibérément de ses curieuses appréciations qu'aucun d'entre nous ne partage pour mieux me permettre de me distancer de ceux ou celles qui, croyant rendre service à la cause du suffrage universel, présentent la situation de la femme dans notre pays sous les couleurs les plus sombres, liant à dessein l'exercice des droits politiques à la situation de fait et au statut juridique réservés à la femme. Rien n'est plus faux à mon avis. Il nous suffit d'ouvrir les yeux autour de nous, d'étudier quelque peu le sort réservé à la femme dans des pays connaissant depuis fort longtemps le suffrage féminin, pour se convaincre que les deux questions ne sont pas obligatoirement liées mais que, bien au contraire, les mœurs, les coutumes, le genre de vie sont plus fortes que les droits théoriques concédés par la charte fondamentale d'un Etat.

Récemment encore, un grand journal illustré de notre pays consacrait son rapport d'actualité à la situation de la femme dans des pays réputés comme étant très évolués et très progressistes sur le plan de l'émancipation féminine. Or, la lecture de cet article nous prouve que la femme suisse n'a rien à envier à ses sœurs, citoyennes des pays mentionnés tant en ce qui concerne sa place dans la famille que ses droits civiques qui, au regard et dont elle a, par son vote, même indirect, contribué à l'élaboration.

Je ne reprendrai pas les arguments qui militent en faveur de l'instauration du suffrage universel dans notre pays. Ils ont été répétés et, en hommes avisés, votre opinion est faite et je n'ai aucune prétention de la modifier en une péroraison d'un quart d'heure à peine.

Je vous renvoie au message du Conseil fédéral du 22 février 1957, message répondant au postulat de M. Albert Picot, du 17 septembre 1952.

Ce message, véritable volume, envisage le problème sous tous ses aspects historique, politique, religieux, philosophique, économique.

Le Conseil fédéral citant le neurologue allemand Möbius, s'est préoccupé du poids absolu et du poids spécifique du cerveau de la femme. Il nous a parlé des tenants de la thèse de l'imbécillité sexuelle, et par une prudence presque traditionnelle notre gouvernement a conclu:

« On ne peut dire que seul l'homme pense d'une manière politique et utile à l'intérêt général ». D'une pierre, il faisait deux coups: il rendait indirectement hommage à notre parlement en admettant qu'il nous arrivait de penser d'une manière politique et quelquefois utile à l'intérêt général, mais il ne niait pas de prime abord que des femmes pussent agir ainsi.

Dans le même rapport, le gouvernement exposait à notre intention l'évolution sur le plan social de la participation de la femme à la vie de la nation. Il nous rappelait ce que le pays leur devait de par leur attitude durant le dernier conflit et des responsabilités qu'elles ont assumées.

Ce même document nous fournit toutes les statistiques imaginables quant à la participation de la femme à la vie économique de la Suisse.

Une analyse approfondie était faite quant à l'orientation politique de la femme dans les pays qui nous entourent.

En bref, j'aimerais insister sur la valeur exceptionnelle du document de travail, toujours valable que constitue à mes yeux ce rapport du 22 février 1957.

Il pourrait être repris « in extenso » dans le cadre d'un exposé des motifs à l'appui d'une modification constitutionnelle.

Je me garderai également dans le cadre de cet exposé de chercher à ridiculiser ceux qui ne partagent pas mon opinion. Je sais qu'ils le font, pour la plupart, d'entière bonne foi, en n'ayant en vue que le bien du pays. Je connais la force et la valeur de nos traditions, et il serait bien venu de ma part de les tourner en dérision dans l'espoir de rallier à ma thèse des hésitants. Je dis simplement aux adversaires du suffrage universel qui se trouvent dans cette salle qu'il s'agit pour nous d'établir une échelle des valeurs et que ma foi dans la démocratie basée sur le suffrage universel — et par suffrage universel j'entends le suffrage de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de ce pays — l'emporte dans cette échelle des valeurs sur les autres considérations tout autant respectables.

Pas de comparaison avec l'étranger

Un autre écueil que je veux éviter, c'est celui de comparer constamment notre situation avec celle constatée à l'étranger. Cet argument n'est relevant que dans la mesure où il est utilisé en vue de démontrer l'évolution des mœurs qui a lieu de la femme dans la vie publique et dans le cadre d'une civilisation à laquelle nous appartenons.

Etre pour le suffrage féminin parce que l'étranger l'a adopté n'a jamais été pour moi un argument de poids. Mais, par contre, faire comprendre que nous participons à la vie des peuples civilisés et, que nous le voulions ou pas, la civilisation à laquelle nous appartenons évolue dans tous les domaines qu'elle embrasse, alors seulement et à titre d'exemple, nous pouvons citer les droits acquis par les femmes dans le monde entier sur le plan politique, comme l'étranger peut à titre d'exemple évoquer, comme signe de la marche de notre civilisation commune tel ou tel aspect de notre législation.

C'est dans ce sens que se sont exprimés tous nos collègues qui l'an dernier, lors du dernier débat de politique étrangère auquel participa M. Wahlen, ont relevé l'évolution des mœurs dans l'Europe entière quant aux droits politiques de la femme.

Nous n'avons pas à souffrir d'un complexe d'infériorité, nous n'avons pas à nous plier à la pression étrangère quels que soient les quolibets que nous vult la situation politique de la femme, mais par contre et en toute indépendance, nous devons procéder à notre examen de conscience. Nous devons constamment, en abandonnant quelques instants les problèmes juridiques, économiques, politiques, au sens étroit, qui nous assaillent, redescendre aux sources du droit, à la formation de la volonté populaire et nous demander, une fois de plus, si tous ceux, toutes celles qui, membres de la communauté nationale, veulent participer par acte de volonté à la vie du pays sont à même d'exercer cet acte de volonté.

Je regrette l'argument de la comparaison avec l'étranger. Je m'écarte de ceux dont la position à l'égard du suffrage féminin est fonction de l'opinion de la femme pour tel ou tel mode de pensée, de son penchant pour telle ou telle conception politique, car c'est là véritablement l'attitude la plus humiliante à l'égard de nos compagnes et la plus contraire au fondement de la démocratie.

Des arguments à rejeter

Je m'écarte de ceux qui, se fondant sur l'indifférence de certains milieux féminins à l'endroit des problèmes politiques, omettent de défendre les mêmes principes à l'égard des citoyens masculins qui n'accomplissent pas leurs devoirs civiques. Le Conseil fédéral l'a dit: « Le droit à l'égalité appartient à chaque femme isolément ».

Je m'écarte de ceux dont l'attitude est fonction de l'appartenance à notre armée comme si aujourd'hui la défense nationale était liée uniquement à l'armée alors que le combat se déroule depuis longtemps à l'école, dans les universités, dans les laboratoires, dans nos familles et que jamais le rôle de la femme n'a été si grand, si beau, si noble dans la défense du pays. Croyons-nous pouvoir négliger longtemps encore le rôle éminent de nos épouses, de nos mères dans le combat psychologique dans lequel nous sommes engagés ?

Je regrette l'argument basé sur la nature différente de l'homme et de la femme. Plus l'on insiste sur cette différence, plus le suffrage féminin se justifie pour permettre à la moitié de notre peuple qui pense différemment les problèmes, qui les aborde sous un autre angle, de manifester son opinion.

L'idéal démocratique à mettre en pratique

Le seul critère que je vous propose de retenir est celui de la dignité et de la justice.

Nous touchons au fondement de l'idéal démocratique. C'est le professeur Kagi qui rappelle avec combien de justesse et d'à propos « que les inégalités qui doivent en bonne justice subsister dans les situations juridiques respectives de l'homme et de la femme ne devraient plus être discutées et décidées seulement par des hommes, seuls maîtres, mais en commun par des hommes et des femmes égaux politiquement. C'est alors seulement, concluait-il, que le droit sera démocratique et juste ».

Je vais plus loin, ce ne sont pas seulement les inégalités juridiques qui doivent nous inciter à collaborer tous ensemble hommes et femmes, c'est plus que cela; c'est le sentiment de la dignité et l'être humain mis en valeur par l'idéal démocratique.

(Suite en page 4)

Réunions et conférences

La femme en 1980

Le groupe des femmes socialistes de Genève vous invite à une conférence d'Evelyne Sullerot: « La femme en 1980 », Jeudi 22 septembre, à 20 h. 30, salle Pitoëff, Maison communale de Plainpalais, rue de Carouge.

Notre groupe est très heureux de pouvoir accueillir pour la première fois à Genève Evelyne Sullerot, sociologue bien connue par ses émissions à la TV française, ses articles sur les problèmes féminins et surtout ses livres: « Demain les femmes », « La presse féminine », « La vie des femmes ».

Mardi 20 septembre Genève

Union des femmes

Musée Rath, 14 h. 30; s'inscrire auprès de la gérante, environ Fr. 1.— d'entrée.

Visite commentée de l'Exposition

L'Art ancien de l'Iran

Echo des conférences de Vauxmarcus

Les nombreux participants au Camp des éducateurs et éducatrices, qui a eu lieu du 13 au 18 août, ont vécu une semaine de plénitude empreinte d'harmonie: conférences variées, suivies de discussions passionnantes, heures bienfaites de musique et de recueillement, repos et détente favorisés par la promenade, le sport ou la seule contemplation du vaste et magnifique horizon s'étalant devant eux.

Parmi les conférences, toutes extrêmement intéressantes, signalons-en trois.

Vieillesse harmonieuse...

N'est-ce pas ce que chacun souhaite, dans notre monde moderne, où la longévité s'accroît, grâce au progrès de la science et de la médecine ?

M. Jean-Jacques Fehr, médecin-directeur de la maison de santé de Bellelay, explique les différents processus biologiques, organiques et psychologiques du vieillissement. Nous livre-t-il le secret de la longévité? Que non pas, mais il donne de précieux conseils. « Ce qu'on a fait la veille, on peut le faire le lendemain. » En effet, si la vieillesse apparaît, selon les individus, tôt, tard ou jamais, la « constance dans l'exercice » est peut-être le secret de la vieillesse harmonieuse.

M. René Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Genève, dans son exposé: « **Vivre aux dimensions de l'Europe** », nous donne une idée claire, bienfaites et juste de notre chère vieille Europe. Sur le plan démographique, elle n'est pas du tout « enfoncée », comme on le croit trop souvent à tort, entre les deux grandes nations que sont la Russie et les Etats-Unis d'Amérique. Pluraliste, certes, et faite de diversité, l'Europe présente une unité de culture qui fait sa force. Elle a beaucoup de qualités sur le plan humain. Faisons-lui donc confiance dans son chemin vers l'unité!

« **Réclames et propagandes** »: sujet on ne peut plus actuel, traité avec beaucoup de clairvoyance et d'objectivité par le professeur Eric de Montmolin, de Lausanne.

Certes, l'orateur ne ménage pas ses termes et sort quelques vérités pas toujours agréables à entendre, mais qu'il serait urgent d'écouter sérieusement!

« Notre population contemporaine est devenue une machine à consommer... ». L'écriture sainte dit: « Tu ne convoiteras point ». La civilisation actuelle, prétendue chrétienne, dit: « Tu convoiteras... »

Nous subissons une contrainte, une tension contradictoire continue et difficilement supportable. Quel est le remède? Désamorcer cette convoitise! Par quels moyens? Diminuer la consommation intérieure de notre pays. Planifier la réclame.

Notre seule arme consiste en l'éducation des jeunes. Il faut leur apprendre à raisonner, développer en eux un esprit critique et lucide, leur ouvrir l'intelligence, pour leur apprendre à démystifier cette mise en condition que tout le monde subit bêtement.

Ce fut une semaine riche en expérience pour chacun. S'il a fait bon s'arrêter quelques jours sur la colline de Vauxmarcus pour « refaire le plein », il est bon aussi de « faire le point » et de s'interroger sur ce qu'on y a tendu...

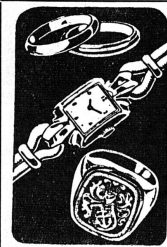
M. W.

UNION DES FEMMES DE LAUSANNE

Le Carillon, premier étage (entrée sous la voûte, côté Chauderon); jeudi 13 octobre, dès 14 h.:

thé-vente

en faveur des œuvres de l'Union: Bureau de consultations juridiques gratuites, bureau de conseils aux mères, bureau de placement, cours pour jeunes filles, etc.



Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (039) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

A l'Institution des diaconesses de Saint-Loup

L'Institution des diaconesses de Saint-Loup fête, l'an prochain, le 125^e anniversaire de sa fondation. C'est ce que l'on a appris lors de la traditionnelle fête annuelle de l'Institution qui a eu lieu le 7 septembre, à Pompaples.

Au cours d'une brève allocution, le chef du Département de l'intérieur du canton de Vaud, M. P. Schumacher, a défini la place qu'occupera l'hôpital dans le futur plan hospitalier vaudois. Si le nombre des journées-malades est en diminution, les accouchements et les opérations diverses sont plus nombreux.

L'école d'infirmières, qui disposera dans deux ans de nouveaux bâtiments grâce à un subside de 2 millions de l'Etat de Vaud, connaît un développement réjouissant, mais la relève des diaconesses se fait plus difficile. Cette année, quatre sœurs ont été consacrées, tandis que onze infirmières recevaient leur diplôme.

GLION

1er Août

Pour commémorer dignement notre fête nationale, Glion avait invité une députée, Mme Marie-Louise Trépey, députée de Pully. En costume vaudois, elle s'est adressée très simplement au nombreux public rassemblé. Peut-être a-t-elle su dire, avec sa gentillesse coutumière, que les belles paroles de solidarité, d'entraide, de respect mutuel ont plus de poids quand elles sont suivies par des actes ?

Les participants à cette cérémonie ont, en tout cas, vivement apprécié la conférencière.



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins:

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44
Magasin et usine: Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85
Bijoux-fantaisie de Paris

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein-Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève